



PROCES-VERBAL

Conseil d'administration du Mardi 16 JUIN 2026 à 18h30

L'an deux mille vingt-six, le seixe juin à dix-huit heures trente, le conseil d'administration, légalement convoqué le 09 juin deux mille vingt-six s'est réuni dans la salle de réunion de la maison de quartier des Cotterets à Fougères, sous la présidence de Madame Romane SERRAND, Vice-Présidente du CCAS.

ETAIENT PRESENTS :

- Madame Romane SERRAND, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Monsieur Anthony HUE, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026, à partir de 18h45
- Madame Patricia DESANNAUX, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Madame Zoé GALICHE, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Madame Marie-Elisabeth MAUPILET, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Monsieur Daniel CORVAISIER, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Madame Claire GUINAUDEAU, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Madame Bérénice ARNOULD, membre nommé représentant les Associations des Retraités et des Personnes Agées du Département,
- Monsieur Jean-François HELLEUX, membre nommé représentant les Associations Personnes Handicapées du Département
- Monsieur Arnaud CHEMIN, membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département
- Monsieur Bruno GUEN, membre nommé représentant les Associations des Personnes Handicapées du Département
- Monsieur Philippe DUFEU, membre nommé représentant les Associations Familiales

ONT ETE AFFICHEES
LES DELIBERATIONS
N° 1 à 5
en Mairie,
À FOUGERES,
le 18 /06/2026
Le Maire,

Alice LEBRET

ETAIENT EXCUSES :

- Madame Alice LEBRET, Maire de Fougères
- Monsieur Jean-Baptiste BAILLET, membre nommé représentant les Associations Familiales
- Madame Elodie L'ANTHOEN, membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions
- Monsieur Aldwin SOLLIER, membre élu par le Conseil Municipal par délibération du 16 Avril 2026,
- Monsieur Eric HAYER, membre nommé représentant les Associations œuvrant dans le domaine de l'Insertion et de la Lutte contre les Exclusions

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

Madame GROUS Laetitia, Directrice du CCAS
Monsieur LE GAL Jérôme, Assistant de direction
Madame TUAL Severine, Directrice des résidences
Madame BEAUGENDRE, Céline, Directrice SSIAD
Madame FERARD Anita, Responsable SAAD

Ordre du jour

Affaires générales :

1. Approbation du procès-verbal
2. Approbation du règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S
3. Information : Rapport d'activité
4. Informaiton : Bilan mutuelle communale

Ressources Humaines :

5. Tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2026

ESAD :

6. Convention entre le CCAS et la ludothèque

Finances

7. Attribution de la subvention 2026 au comite des œuvres sociales

1. Approbation du Procès-verbal

Rapporteur : *Madame la Vice-Présidente*

Madame SERRAND propose au conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

- 12 POUR

Le Procès-Verbal est adopté.

2. Adoption du règlement intérieur du conseil d'administration du C.C.A.S

Rapporteur : *Madame la Vice-Présidente,*

- Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R. 123-8 à R.123-29,

- Vu l'article R.123-19 du code de l'action sociale et des familles prévoyant que le conseil d'administration du CCAS établit son règlement intérieur, lequel a vocation à définir l'organisation et le fonctionnement interne du conseil d'administration dans le respect des règles préalablement fixées par le code de l'action sociale et des familles aux articles R.123-8 à R.123-29

Il est proposé au conseil d'administration d'adopter le règlement intérieur tel que présenté en annexe.

- 12 POUR

Le règlement intérieur est adopté.

3. Compte de gestion 2025 :

Rapporteur : *Madame la Vice-Présidente,*

Madame SERRAND présente au Conseil d'Administration le rapport suivant : Le tableau des effectifs du C.C.A.S. de Fougères décrit, par service, les emplois en nombre et en qualification dont l'établissement dispose pour remplir les missions qui sont les siennes. Ce tableau est régulièrement modifié pour tenir compte des réussites à examens et à concours, des promotions ou avancements Paritaire, des recrutements sur des grades différents suite à des départs en retraite ou des mutations ou, tout simplement, pour adapter en permanence le service public à son environnement et à l'évolution des besoins de la population. Les principales modifications intervenues depuis le 1er janvier 2026 sont les suivantes :

Du fait de départs en détachement, disponibilité, mutation, retraite, fin de contrat ou décès dans la collectivité :

- Administration Générale
 - Suppression d'un poste d'attaché principal (TC)

- Suppression d'un poste d'agent social principal de 2ème classe (TC)
- Action Sociale et Insertion
 - Suppression de trois postes d'assistant socio-éducatif (TC) •
- Aides à Domicile
 - Suppression d'un poste d'agent social principal de 1ère classe (TNC)
 - Création d'un poste d'agent social (TNC)
- Soins à Domicile
 - Suppression de deux postes d'aide-soignante de classe normale (TC)
 - Création d'un poste d'aide-soignante de classe normale (TNC)
- Rebuffé
 - Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (TC)
- Cotterêts Suppression d'un poste d'agent social (TC)

Suite aux avancements, promotions, concours ou intégration directe : •

- Aides à Domicile
 - Création de rédacteur (TC) •
- Soins à Domicile
 - Suppression d'un poste d'agent social principal de 1ère classe (TNC)
 - Création d'un poste d'aide-soignant de classe normale (TNC) •
- Cotterêts Création de rédacteur (TC)

Du fait de la réorganisation dans les services ou de la mobilité interne :

- Administration Générale
 - Création d'un poste d'attaché (TC)
 - Création d'un poste d'aide-soignante de classe supérieure (TNC)
- Action Sociale et Insertion
 - Suppression d'un poste d'attaché (TC)
- Soins à Domicile
 - Suppression d'un poste d'aide-soignante de classe supérieure (TNC)

Il vous est proposé d'approuver le tableau des effectifs ci-joint et d'autoriser Madame le Maire, Présidente du C.C.A.S. ou son représentant à signer les arrêtés de recrutement ou de nomination à venir.

- 12 POUR

Le Tableau des effectifs est adopté.

4.Convention entre le C.C.A.S et la ludothèque

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente

Dans le cadre de son accompagnement, l'ESAD (Équipe Spécialisée Alzheimer à Domicile) propose des activités utilisant des jeux de société comme outils. L'objectif est de stimuler intellectuellement les personnes atteintes de diverses pathologies (ex. : maladie d'Alzheimer, démence mixte, démence à corps de Lewy, etc.).

Pour pouvoir emprunter régulièrement des jeux auprès du service de la Ludothèque de la ville de Fougères, ce qui permet d'élargir l'éventail des activités proposées et de mieux s'adapter à la pathologie de chaque personne, il est nécessaire de signer une convention.

Cette convention permettra d'emprunter une malle de 10 jeux, à restituer toutes les 4 à 6 semaines, assurant ainsi un renouvellement régulier des jeux. Elle sera effective à la date de sa signature pour une durée d'un an.

Il est donc proposé au conseil d'administration :

- D'approuver la convention en annexe
- D'autoriser madame la vice-présidente à signer la dite convention
- 12 POUR

La convention est adoptée.

5. Attribution de la subvention 2026 au comité des œuvres sociales

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente,

Il vous est proposé de fixer la subvention allouée par le Centre Communal d'Action Sociale au Comité des Œuvres Sociales de la Ville de Fougères pour l'année 2026. Pour rappel, cette subvention est calculée chaque année à hauteur de 0.32% des traitements du personnel sur l'année n-1

		2024	2025	2026
Budget principal	Art 65748	1 715 €	1 770 €	1 638 €
Budget cotterêts	Art 6578	702 €	608 €	569 €
Budget rebuffé	Art 6578	1 022 €	933 €	838 €
Budget soins à domicile	Art 6578	3 186 €	3 321 €	3 573 €
Budget aide à domicile	Art 6578	2 939 €	3 057 €	2 784 €
TOTAL		9 564 €	9 689 €	9 402 €

Les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2026.

Il est proposé au Conseil d'administration d'approuver la subvention 2026.

- 12 POUR

La subvention est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

La prochaine séance du conseil d'administration est fixée au :

Mardi 15 Septembre 2026

A 18 H 30

Salle de la maison de quartier des Cotterets

